

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 55
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRES Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

COOP&BAT Coopérative d'Activités et d'Emplois dédié au Bâtiment et à l'Eco-construction - Programme d'actions 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.

Monsieur ROSSIGNOL PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux soutient depuis plusieurs années, au titre de l'économie sociale et solidaire, les couveuses d'entreprises et les coopératives d'activités et d'emploi, qui permettent de compléter les dispositifs d'appui classiques pour les créateurs d'entreprises. Ces structures sont destinées à tester une activité, dans un cadre juridique sécurisé grâce au statut d'entrepreneur-salarié. Dans ce contexte, notre Etablissement soutient depuis 2006 la coopérative d'activité et d'emploi COOP'ALPHA, basée à Lormont.

Depuis le 1er juillet 2011, a été créée la coopérative COOP & BAT, spécialisée dans le domaine du BTP et de l'éco-construction. Cette coopérative est la seconde de ce type en Aquitaine, et permet de répondre à des besoins que ne pouvait satisfaire COOP'ALPHA. En effet, COOP & BAT dispose du code APE adéquat, de la garantie décennale et des ressources humaines spécialisées dans le bâtiment, afin de pouvoir accompagner les entrepreneurs à l'essai dans ce secteur d'activité.

1 - Présentation de COOP & BAT : objectifs, fonctionnement et partenariats

COOP & BAT, comme toute coopérative d'activités et d'emploi (CAE) membre du réseau « Coopérer pour entreprendre », propose à des porteurs de projet du secteur du BTP et de l'écoconstruction de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, en les accompagnant de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela, ils bénéficient d'un statut juridique approprié, « entrepreneur-salarié » qui vient en sécurisation du parcours de créateur. Au delà de la solution individuelle, la coopérative développe une solution originale d'apprentissage collectif au métier d'entrepreneur.

COOP & BAT bénéficie de la structure mise en place depuis 2006 par COOP'ALPHA, car les deux structures partagent le même bâtiment et bénéficient d'une gérance commune. Plus spécifiquement, COOP & BAT a été constituée sous la forme d'une Coopérative, Loi 1947, placée sous la gérance de Marie-Josée Daubigeon et se transformera en SARL SCOP lorsqu'elle aura procédé au recrutement de deux associés salariés.

- Besoins identifiés sur le territoire, dans le secteur du BTP et de l'éco-construction :

La création de COOP & BAT correspond à une demande forte, puisque, d'après l'étude de faisabilité menée par COOP'ALPHA en 2009, 880 porteurs de projets en création d'entreprises BTP ont été identifiés en Gironde et 55% de l'artisanat, sur la rive droite de la Garonne (communes de Cenon, Lormont et Floirac), relève de ce secteur d'activité. L'étude de faisabilité a permis, par

ailleurs, de définir des objectifs et de préciser le positionnement de la future COOP & BAT. Celle-ci a notamment pour fonction de lutter contre le travail illégal, très prégnant dans ce secteur, tout en favorisant le développement économique et social du territoire. De ce fait, COOP & BAT est positionnée sur tous les métiers du bâtiment, de la construction et de la rénovation, à l'exclusion de ceux qui sont non assurables (étanchéité, fumisterie, reprise en sous-oeuvre). En tant que coopérative d'activité et d'emploi, elle intervient en amont du processus de création d'entreprise, et de ce fait, travaille en partenariat avec tous les acteurs de ce secteur : DIRECTE, collectivités territoriales, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce, pôle emploi, boutiques de gestion, ADIE, URSSAF.

- Partenariats mis en oeuvre autour de COOP & BAT :

La coopérative s'adresse à de futurs créateurs ayant des besoins d'accompagnement : demandeurs d'emploi, demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle (allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi longue durée, femmes, cadres « sur la touche »....), des porteurs de projet qui n'ont pas de culture entrepreneuriale (jeunes ou salariés durant de nombreuses années), de nouveaux arrivants sur le territoire (sans réseau social). Les principaux prescripteurs sont le Pôle Emploi, les PLIE, les CLI, les chargés d'insertion, les assistantes sociales, les organismes de formation, les partenaires techniques sectoriels du bâtiment. La coopérative d'activités accueille toutes les activités ne nécessitant pas une mise de fonds importante, ne relevant pas d'un ordre professionnel et assurables en responsabilité civile professionnelle. Les métiers représentés concernent l'ensemble de la filière BTP et éco-construction.

La CAE COOP & BAT s'appuie, dans son fonctionnement, sur les structures du territoire (fédérations professionnelles, CREAHD, ADEME, CDPEA). Les entrepreneurs de COOP & BAT peuvent également participer aux activités proposées par les pépinières spécialisées dans l'écoconstruction (Ecoparc à Blanquefort ou pépinière d'éco-construction à Floirac). A la sortie de la coopérative les entrepreneurs sont orientés vers les structures de création d'entreprise proprement dites : boutiques de gestion, chambres consulaires pour l'immatriculation, organismes de financement pour les investissements (banques, CSDL, ADIE).

2 - Bilan d'activités 2012 et programme d'actions 2013

Coop&Bat a été créée en juin 2011, sous statut « coopérative loi 1947 ». Puis, la structure a fait le choix de se constituer en SARL sous statut SCOP. Par ce statut de SCOP, elle vise à mutualiser et à construire, entre entrepreneurs, des entreprises d'un nouveau type, socialement exigeantes et économiquement efficaces. Elle regroupe 24 adhérents et 18 salariés équivalents à 10 en ETP. 3 salariés en CDI constituent l'équipe d'appui et 15 salariés en CDI sont des entrepreneurs salariés.

L'année 2012 a permis à COOP&BAT d'accroître son développement sur l'ensemble du territoire de la Gironde. A travers de nombreuses manifestations elle a pu montrer son existence et son action en faveur de la création d'entreprise. Cette première année d'activité lui a permis de confirmer son utilité sur le territoire.

Entre 27 et 30 personnes ont été accompagnées, ce qui a permis d'atteindre globalement les objectifs d'accompagnement de porteurs de projet de création d'entreprise que COOP&BAT s'était fixé. La coopérative a accueilli 115 porteurs de projets en bâtiment, en réunion d'information collective et 22 en entretien individuel, 16 ont intégré la structure COOP&BAT. 26 entrepreneurs ont été accompagnés sous contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) et 8 étaient en cours d'intégration fin 2012.

Un conducteur de travaux a été recruté pour assurer la mission de maîtrise des risques professionnels liés à l'activité de la coopérative bâtiment. Des visites sur les chantiers des entrepreneurs accompagnés sont effectuées, il veille à la bonne application des règles de sécurité et d'hygiène. Il valide les devis émis par les porteurs de projet, contrôle la valeur technique, la faisabilité et les risques encourus.

L'ingénierie de formation mise en œuvre par COOP&BAT pour les ateliers et l'accompagnement individuel, a été améliorée en prenant en compte les spécificités des entrepreneurs du bâtiment, ainsi un atelier de formation pour l'habilitation des entrepreneurs non-électricien a été créé.

La mise en place d'un ERP « entreprise resource planning » (planification des ressources de l'entreprise) a permis de faciliter et d'optimiser des outils du suivi individualisé des porteurs de projet (parcours, statistiques, comptabilité analytique, relations prescripteurs)

Pour le premier anniversaire de la CAE COOP&BAT en juin 2012, une journée de « l'entrepreneur dans le bâtiment » a été organisée autour de tables rondes et de témoignages, qui a permis aux partenaires de Coop&Bat d'apprécier le développement de la structure et de confirmer l'intérêt d'une telle Coopérative dédiée au bâtiment et à l'éco-construction sur le territoire girondin. Des outils de communication ont été réalisés (refonte du logo, création de flyers et affiches) pour la journée anniversaire.

Un Pôle Habitat-Décoration a été créé au sein de la coopérative, afin de regrouper et dynamiser une dizaine d'entrepreneurs à participer au Salon « Conforexpo » et présenter ses activités.

En 2013, il est proposé que la CUB reconduise son soutien au développement de COOP&BAT sur le territoire de l'agglomération, en soutenant le programme d'actions ci-après :

L'accroissement du nombre de porteurs de projets accompagnés est l'objectif principal de COOP&BAT qui envisage d'accompagner 30 nouveaux entrepreneurs

| PORTEURS DE PROJETS | 2013 |
|------------------------------|-------------|
| Accueil – Orientation | 150 |
| Accompagnement entrepreneurs | 45 |
| Entrepreneurs salariés | 30 |
| Sortie | 10 |
| - Création | 4 |
| - Salariat | 4 |
| - Réorientation | 2 |

Une trentaine d'entrepreneurs seront salariés et l'augmentation de leur chiffre d'affaires devrait leur permettre de passer à temps plein sur leur activité.

L'optimisation des outils du suivi des porteurs de projets et le développement du logiciel AUTONOMIE (ERP) sera poursuivie sur la partie suivi administratif, gestion et comptabilité des activités des entrepreneurs.

Un nouvel accompagnateur sera recruté afin de répondre à l'accroissement du nombre de porteurs de projet.

Une attention particulière sera apportée à l'évolution du programme de formation, en y insérant une formation Sauveteur-Secouriste du travail et en remodelant le parcours initial concernant la phase d'intégration.

Un travail par corps de métiers sera effectué pour faire vivre le pôle Habitat – décoration et créer des pôles métiers, particulièrement, dans l'innovation, la veille technique, le contact avec les fournisseurs afin de continuer à participer aux salons bâtiment, décoration et sur l'éco-construction.

La Coopérative envisage de participer à des marchés publics dans le cadre de la clause d'insertion en liaison avec le Conseil Général de la Gironde.

Des actions de communication et de sensibilisation permettront d'augmenter le maillage territorial, en informant et sensibilisant les acteurs du territoire sur l'outil Coopérative d'Activités et d'emplois et en participant aux salons sur la création d'entreprises.

Les outils de communication seront améliorés (mise en ligne du site internet et la gestion de celui-ci).

La mutualisation des ressources avec Coop'Alpha sera poursuivie (gestion, accompagnement, ateliers collectifs),

3 - Budget prévisionnel 2013

L'aide de la CUB s'inscrit dans le cadre du Règlement d'Intervention des pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi, acté par délibération du Conseil de Communauté du 25 mai 2012.

Selon ce règlement, en matière d'aide au fonctionnement pour les coopératives d'activité et d'emploi, le taux d'intervention de la CUB est de 15% maximum du budget annuel, dans la limite de 80 000 € et sera calculé sur la base d'un programme de fonctionnement détaillé de la Couveuse d'entreprise ou de la CAE.

La Communauté urbaine est sollicitée pour participer au développement des activités de COOP & BAT pour un montant de 25 000 € qui reste inchangé en 2013, pour un budget prévisionnel estimé à 215 954,49 € réparti comme suit :

| Dépenses | € TTC | Recettes | € TTC |
|------------------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------|
| Achats | 8 000 | Financements extérieurs | |
| Services extérieurs | 40 980 | Conseil Régional | 15 000,00 |
| Autres services | 28 000 | FSE | 70 354,49 |
| Impôts et taxes | 500,00 | Conseil Général | 60 000,00 |
| Charges de Personnel | 131 957,59 | Fondation MACIF | 20 000,00 |
| Charges diverses | 3 016,90 | CUB | 25 000,00 |
| Charges financières | 2 500,00 | Autofinancement | |
| Dotations aux amortissements | 1 000,00 | Participation 10 % | 25 000,00 |
| | | Transfert de charges assurance | 1 600,00 |
| TOTAL | 215 954,49 | TOTAL | 215 954,49 |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Règlement d'Intervention des pépinières et incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de COOP & BAT est éligible, dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre du règlement d'intervention des pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi, et répond aux critères d'attribution en matière d'aide au fonctionnement

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de 25 000 € en faveur de la coopérative d'activité et d'emploi COOP & BAT pour le développement de son programme d'activité

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire

Article 3 : Le règlement de la subvention précitée sera imputé au budget principal de l'exercice 2013, chapitre 65, article 6574, fonction 901, BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 DÉCEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2013

M. CLÉMENT ROSSIGNOL PUECH